

Strasbourg, le 17 février 2021

## Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce la décarbonation de son bilan : après le charbon et le pétrole non conventionnel, il adopte une politique « Mobilité » ambitieuse.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale annonce sa nouvelle politique de financement appliquée aux transports, en droite ligne de ses engagements climatiques.

Cette politique sectorielle a pour objectif de limiter strictement les financements accordés par le groupe bancaire aux actifs les plus sobres en émission carbone. Elle est d'application immédiate et sera révisée en 2024.

Cette politique incitative concerne le transport aérien (financement des compagnies aériennes, financement d'acquisition d'avions), le transport maritime (financement des activités de construction et démantèlement navals) et le transport routier (financement des véhicules utilitaires légers et industriels).

Elle renforce les engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour rejoindre au plus vite la trajectoire des Accords de Paris sur le Climat visant à limiter l'augmentation des températures de 1,5 à 2° C d'ici 2100 et d'accompagner ses clients dans la transformation de leur modèle d'affaires.

Aligné sur ses engagements climatiques de l'année 2020 - plan de sortie du charbon, arrêt du financement des projets d'hydrocarbures non conventionnels, réduction de 15% de l'empreinte carbone des portefeuilles de crédit *corporate* et d'investissement - Crédit Mutuel Alliance Fédérale se dote de règles précises pour financer les opérations bancaires et financières du secteur du transport. Son ambition est d'accompagner la transformation climatique du secteur aérien, maritime et routier.

### **En matière de transport aérien**

Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales réserveront leurs financements aux seuls modèles de dernière génération des constructeurs Airbus, Boeing, ATR, Embraer et Bombardier. Pour assurer le rajeunissement des flottes d'appareils, et jusqu'en 2025, seuls les appareils dont l'ancienneté n'excède pas 8 ans pourront être financés. Au-delà de 2025, ce délai sera ramené à 5 ans.

De même, Crédit Mutuel Alliance Fédérale limite ses financements aux compagnies dont l'âge moyen de la flotte n'excède pas 15 ans, ramené à 12 ans à compter de 2025.

### **En matière de transport maritime**

Signataire dès 2019 des *Principes de Poséidon* à travers le CIC, Crédit Mutuel Alliance Fédérale se fixe l'objectif d'être en dessous de la courbe de l'International Maritime Organization (IMO)<sup>1</sup> dès 2025, dans le cadre de sa politique transport maritime.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale exclut le financement de tous bateaux transportant du pétrole et dédiés au transport de gaz non conventionnel.

### **En matière de transport routier**

Crédit Mutuel Alliance Fédérale concentre ses financements réalisés sur le marché des entreprises dans les activités de *leasing*, de crédit et le financement d'actifs ferroviaires de fret et de passagers sur les actifs les moins émissifs en CO<sub>2</sub>. **Seuls les véhicules utilitaires légers (VUL) et industriels (VI) répondant a minima de la norme Euro 6 peuvent bénéficier d'un financement.**

Il s'agit de la première étape d'un programme visant à faciliter le financement de biens roulants propres neufs ou d'occasion pour les clientèles particuliers, professionnels et agriculteurs à l'horizon 2024, au moment de l'entrée en vigueur des zones à faibles émissions (ZFE) dans les grandes agglomérations françaises.

« Crédit Mutuel Alliance Fédérale garde le cap de la décarbonation. Pour atteindre l'objectif de -15% des émissions du portefeuille corporate, gestion d'actifs et assurances d'ici 2023, il encadre sa politique de crédit par des politiques sectorielles ambitieuses. Dans le secteur des transports, nous faisons le choix d'accompagner l'évolution des modèles d'affaires de nos clients en concentrant les financements vers les transports les moins carbonés, que ce soit dans l'aérien, le maritime ou le routier. Au-delà des déclarations, seule une action volontariste de tous permettra d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre », déclare **Nicolas Théry**, président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Pour **Daniel Baal**, directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : « Notre volonté est d'aligner nos activités de financement avec la trajectoire des Accords de Paris. Après l'adoption des politiques sectorielles charbon et hydrocarbures non-conventionnels les plus incitatives du marché, Crédit Mutuel Alliance Fédérale confirme son choix d'être l'acteur de référence dans la décarbonation de l'économie avec cette politique incitative Mobilité, en aidant au mieux ses clients dans la transition environnementale. »

### À propos de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Bancassureur de premier plan en France et en Europe, présent au travers de près de 4 300 points de vente au service de 26,7 millions de clients, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose une offre diversifiée de services à une clientèle de particuliers, de professionnels de proximité et entreprises de toutes tailles.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe les Caisses de Crédit Mutuel des Fédérations Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Ile-de-France (Paris), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et Centre Ouest (Nantes), Centre (Orléans), Normandie (Caen), Dauphiné-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille), Anjou (Angers), Massif Central (Clermont-Ferrand) et Antilles-Guyane (Fort-de-France).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe également la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC, Euro-Information, les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), TARGOBANK, Cofidis Group, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), Banque de Luxembourg, Banque Transatlantique et Homiris.

Plus d'informations sur [creditmutuelalliancefederale.fr](https://creditmutuelalliancefederale.fr)

### Contact presse

Frédéric Monot : 03 88 11 24 64 - [frederic.monot@creditmutuel.fr](mailto:frederic.monot@creditmutuel.fr)

---

<sup>i</sup> Principes de Poséidon constituent un cadre d'évaluation et de déclaration de l'alignement des portefeuilles de transport maritime des institutions financières avec les objectifs impartis par l'IMO (International Maritime Organisation) de réduction de 50% des émissions de GES à l'horizon 2050.